



## Critères d'évaluation et recommandations

13 décembre 2025

### Présentation

Nous présentons de manière générale les critères utilisés par la section 2 du comité national de la recherche scientifique pour la mandature 2025–2029 pour tous les types d'évaluation des chercheuses et chercheurs, en explicitant à chaque fois les attentes de la section. Nous détaillons ensuite en fin de document quelques recommandations spécifiques pour les différents niveaux de recrutement et d'avancement de grade. Les mots-clefs de la section peuvent être consultés sur le site du comité national<sup>1</sup>.

Rappelons que le rôle de la section 2 du comité national est principalement consultatif, même si ses avis sont, le plus souvent, suivis.

### Principes généraux

La section cherche à effectuer des évaluations scientifiques qui s'adaptent à la situation et aux pratiques disciplinaires, institutionnelles, et personnelles des candidates et candidats, dans une démarche bienveillante. En particulier, si les candidates et candidats souhaitent les communiquer, la section prendra en compte toute information sur les situations personnelles ou professionnelles ayant un impact sur leur carrière, passée ou à venir, et leur activité professionnelle : parcours atypiques, limitation des déplacements professionnels, limitation de prises de responsabilités, non participation à certaines directions de recherche ou collaborations, spécificités de l'écosystème scientifique local et des conditions d'exercice de la recherche, etc. À titre indicatif, il est possible de signaler les situations suivantes (liste non-exhaustive) :<sup>2</sup>

- situations de handicap,
- maladies de longue durée,
- situations familiales particulières,
- choix éthiques.

---

1. <https://www.cnrs.fr/comitenational/sections/section.php?sec=02>

2. La section précise ne pas avoir accès aux informations RH des chercheurs et chercheuses employé·e·s par le CNRS. Ainsi, les éléments n'apparaissant pas dans leur dossier ne pourront pas être pris en compte.

Les candidates et candidats, chercheuses et chercheurs sont évidemment libres de communiquer ou non de tels éléments à la section.

Les évaluations tiennent compte du degré d'expérience professionnelle dans des activités de recherche (mesurée depuis la début de la thèse, moins les interruptions de carrière dont la section a connaissance), ainsi que du poste ou de la promotion visé. Pour les promotions, les évaluations portent une attention particulière à la période depuis le dernier avancement de grade (ou la promotion DR).

Ce document n'est pas une liste de toutes les activités liées à la recherche attendues d'*un* individu, mais de l'ensemble des activités effectuées collectivement par l'ensemble des personnes que la section peut être amenée à évaluer. Ainsi, aucun critère (sauf la production scientifique) n'est absolument indispensable, quel que soit le type d'évaluation. À titre d'exemple, si une chercheuse ou un chercheur contribue de manière très importante aux avancées scientifiques, cela peut compenser une implication plus en retrait sur d'autres facettes du métier. Dans tous les cas, une description *qualitative* des différentes activités est souhaitée.

De manière générale, les critères d'évaluation décrits ci-dessous s'inscrivent dans la feuille de route du CNRS pour la science ouverte qui définit des principes d'évaluation des chercheurs et chercheuses communs à l'ensemble des sections<sup>3</sup>.

La section est attachée à la parité et à mettre en place une évaluation non-discriminatoire ; nous renvoyons pour ces sujets au texte rédigé par le comité parité de l'ancienne section 14<sup>4</sup>.

Ce document pourra faire l'objet de mises à jour en cours de mandature.

## Table des matières

<b>1 Critères et recommandations associées</b>	<b>3</b>
1.1 Production scientifique . . . . .	3
1.1.1 Publications d'articles dans les revues et les actes de conférences . . . . .	3
1.1.2 Artefacts de la recherche . . . . .	3
1.1.3 Brevets . . . . .	4
1.2 Rayonnement scientifique . . . . .	4
1.3 Collaborations . . . . .	5
1.4 Administration et animation de la recherche . . . . .	5
1.5 Encadrement, enseignement . . . . .	6
1.5.1 Encadrement . . . . .	6
1.5.2 Enseignement . . . . .	6
1.6 Transfert et valorisation, diffusion et médiation scientifique, contrats industriels, partenariats . . . . .	7
1.7 Mobilité . . . . .	7
1.8 Projet de recherche . . . . .	8

3. Page 12 de [https://www.science-ouverte.cnrs.fr/wp-content/uploads/2019/11/Plaquette\\_Science-Ouverte\\_18112019.pdf](https://www.science-ouverte.cnrs.fr/wp-content/uploads/2019/11/Plaquette_Science-Ouverte_18112019.pdf)

4. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03311372>

<b>2 Présentation des dossiers</b>	<b>8</b>
<b>3 Recommandations spécifiques</b>	<b>9</b>
3.1 Candidatures CRCN . . . . .	9
3.1.1 Expérience professionnelle des candidat·e·s . . . . .	9
3.1.2 Présentation des travaux de recherche . . . . .	10
3.1.3 Projet de recherche . . . . .	10
3.1.4 Données factuelles . . . . .	10
3.1.5 Lettres . . . . .	11
3.2 Avancements CRHC . . . . .	11
3.3 Candidatures DR2 . . . . .	12
3.4 Avancements DR1 et DRCE . . . . .	12

## 1 Critères et recommandations associées

### 1.1 Production scientifique

Ce point est évidemment le premier à considérer, pour tous les types d'évaluations, de recrutements et d'avancements.

#### 1.1.1 Publications d'articles dans les revues et les actes de conférences

L'évaluation est qualitative et prend en compte tous les aspects : originalité, intérêt, difficulté et étendue des contributions, visibilité et diffusion des résultats, contribution aux résultats en cas de co-auteur·e·s, etc. La section s'attachera, notamment dans le cadre des concours, à lire certaines des contributions des candidat·e·s.

*Recommendations.* Nous incitons les candidates et candidats à préciser les pratiques usuelles en terme de publication et de communication de leur communauté (par exemple : ordre des auteur·e·s, types des supports de publication, ...).

Pour ce qui touche aux revues « prédatrices » et au modèle « auteur-payeur », les candidates et candidats, chercheuses et chercheurs sont encouragés à suivre les *Recommandations sur les stratégies de publication en science ouverte* issues du CS de l'INS2I, des anciennes sections 6, 7 et 51 du CoNRS et des sections 27 et 61 du CNU<sup>5</sup> et en particulier à expliciter les circonstances qui ont pu mener à une publication dans une revue dont les pratiques éditoriales ont un caractère « prédateur ».

#### 1.1.2 Artefacts de la recherche

Les artefacts de la recherche incluent certaines productions logicielles, plate-formes, réalisations expérimentales, jeux de données, corpus, preuves formelles... Ces artefacts font souvent partie intégrante ou accompagnent une contribution scientifique. Ils présentent un

---

5. [https://www.cnrs.fr/comitenational/csi/reco/Recommandations/INS2I/CS-INS2I\\_Recommandations\\_revues\\_predatrices\\_communе.pdf](https://www.cnrs.fr/comitenational/csi/reco/Recommandations/INS2I/CS-INS2I_Recommandations_revues_predatrices_communе.pdf)

intérêt particulier dans une démarche de science ouverte. Ils constituent des productions scientifiques à part entière et sont pleinement pris en compte par la section.

La section appréciera d'avoir suffisamment d'informations pour évaluer ces artefacts dans la mesure où ils sont présents et mis en avant. L'évaluation de la section se basera sur des critères d'originalité, de maturité, d'utilisabilité, de reproductibilité, de maintenance, d'audience et d'impact.

*Recommendations.* Comme recommandé par le conseil scientifique de l'INS2I<sup>6</sup>, la présentation de ces artefacts pourra s'appuyer sur les recommandations du comité d'évaluation Inria<sup>7</sup> suivie d'une description plus détaillée.

Il est recommandé d'indiquer l'adresse d'un dépôt public pérenne (de type serveur git, archive de preuves formelles ou zenodo par exemple) où il est possible de consulter les artefacts. Dans la mesure où cela serait impossible, il est recommandé d'en indiquer la raison, par exemple un transfert industriel ou un caractère de confidentialité.

Il est souhaitable d'indiquer le degré d'implication et le rôle joués par la chercheuse ou le chercheur dans la réalisation des artefacts. Il peut s'agir par exemple de (co-)développement, de supervision doctorale ou post-doctorale, ou d'un rôle-métier scientifique tenu auprès d'un personnel de support à la recherche ayant réalisé le développement.

Il est enfin possible d'expliciter le caractère de réutilisabilité et/ou les réutilisations déjà effectives par la communauté scientifique ou le monde industriel. Ceci peut se traduire par exemple par l'inclusion de l'artefact comme composant ou dépendance dans un projet de plus grande ampleur, l'utilisation expérimentale d'un jeu de données, la réutilisation d'une théorie ou d'un schéma de preuve. Le cas échéant, la diffusion des artefacts (ouverture, documentation, portabilité, déploiement, etc.) pourra être prise en compte pour leur évaluation.

### 1.1.3 Brevets

Les brevets, s'ils sont exploités, doivent apparaître dans la rubrique « transfert ». S'ils ne sont pas exploités, ils seront considérés comme des publications secondaires. Il est utile de spécifier la portée des différents dépôts (national, européen, international) d'un brevet.

## 1.2 Rayonnement scientifique

La visibilité et le rayonnement dans une communauté scientifique s'apprécient par exemple par :

- des invitations comme oratrice ou orateur dans des conférences, à des écoles internationales, à des séminaires ;
- des participations aux comités de programme de conférences et aux comités éditoriaux de revues ;
- des participations aux jurys de thèse ou d'habilitation, notamment à l'étranger ;
- des prix et distinctions ;

6. [https://www.cnrs.fr/comitenational/csi/reco/Recommendations/INS2I/CS-INS2I\\_Recommandation\\_Science-ouverte.pdf](https://www.cnrs.fr/comitenational/csi/reco/Recommendations/INS2I/CS-INS2I_Recommandation_Science-ouverte.pdf)

7. Section 4 de <https://inria.hal.science/hal-03110723v1>

- des expertises scientifiques ;
- dans une certaine mesure, le montage et la responsabilité de projets financés de forte ampleur.

Ce critère prend de plus en plus d'importance pour les grades élevés.

*Recommandations.* Concernant les invitations comme oratrice ou orateur, il est recommandé de distinguer les exposés et tutoriels pléniers de conférences importantes du domaine, des rencontres scientifiques sur invitation, et des interventions dans des événements plus confidentiels. Concernant les participations aux comités de programme de conférences, nous conseillons notamment dans le cas de comités multi-niveaux de préciser les rôles et le travail attendu.

### 1.3 Collaborations

Plusieurs types de collaborations sont prises en compte par la section, par exemple :

- les collaborations scientifiques ;
- la mise en œuvre de projets ;
- la participation à des projets collaboratifs locaux, nationaux ou internationaux ;
- la participation à des projets pluri-, inter-, ou trans-disciplinaires.

*Recommandations.* Des projets, collaborations ou réseaux d'ampleur mais hors cadres et financements institutionnels peuvent être présentés. Il s'agira alors d'en expliquer le contexte, l'organisation... afin de pouvoir en apprécier l'importance.

Il est important de préciser le rôle au sein des projets : porteur·e, responsable de sous-projet, ou participant·e. La section appréciera une description des productions et réalisations issues des collaborations.

### 1.4 Administration et animation de la recherche

La participation aux responsabilités collectives, notamment d'administration et d'animation de la recherche, est un critère dont l'importance croît fortement avec le grade. Ces responsabilités peuvent être plus ou moins importantes ; nous donnons des exemples ci-dessous à titre illustratif.

**Responsabilités majeures** (généralement attendues lors un avancement DR1 ou DRCE) :

- des responsabilités dans un institut du CNRS ou dans une équipe de direction d'une université ;
- la direction d'un laboratoire ;
- la participation en tant que membre à des instances nationales de conseil et d'évaluation (CNU, CoNRS, CE Inria...) ;
- la direction d'un GdR ou d'une association scientifique, nationale ou internationale ;
- le montage et la responsabilité d'un projet européen multi-site ;
- la direction de comités d'évaluation (par ex. ANR) ;
- selon son importance, la direction d'un autre outil de structuration et d'animation de la recherche ;

- selon leur importance, la direction adjointe d'une des entités précédentes.

**Autres responsabilités d'importance** (généralement attendues pour un recrutement DR2) :

- la responsabilité d'une équipe de recherche, d'un groupement d'équipes ;
- le montage et la responsabilité d'un projet collaboratif ANR (ou d'une autre action concertée, les projets de plus grande envergure rentrant dans la catégorie ci-dessus) ;
- la responsabilité de contrats industriels ;
- la participation aux instances représentatives dans les universités ;
- la participation à des comités d'évaluation (par ex. ANR).

L'importance de chaque exemple de responsabilité ci-dessus est à moduler au regard des activités exercées, de la taille et de la complexité administrative de l'entité concernée. Pour des responsabilités particulièrement importantes, il peut être plus pertinent de demander à être évalué par la CID 50<sup>8</sup>.

*Recommendations.* Il est indispensable de fournir des éléments qualitatifs et quantitatifs : on attend ici une description des activités qui ont trait à la responsabilité et de la manière dont elles sont exercées (ces activités pouvant varier fortement selon le contexte local), et si possible une estimation du temps de travail consacré à chaque responsabilité, par exemple en jours par an.

## 1.5 Encadrement, enseignement

### 1.5.1 Encadrement

Le critère d'encadrement doctoral, post-doctoral, ou au niveau master, est relativement peu pertinent pour les recrutements CRCN, mais le devient fortement pour les autres types de recrutement et d'avancement. Pour les candidates et candidats DR2 ayant fait leur carrière en France, une HdR (ou une qualification à l'étranger équivalente) peut permettre d'attester la capacité du candidat à exercer une activité d'encadrement. Dans le cas d'un co-encadrement, une évaluation quantitative de la participation en pourcentage de l'encadrement est attendue.

*Recommendations.* L'évaluation de l'encadrement est qualitative. Outre la qualité du travail réalisé, cette évaluation pourra prendre en compte des éléments tels que le suivi des doctorants ou post-doctorants y compris après leur contrat, la durée de la thèse, l'appréciation par la communauté ou d'autres informations de contexte fournies dans le dossier.

### 1.5.2 Enseignement

Outre la dimension de formation à la recherche et par la recherche que peuvent revêtir les enseignements dans le cadre de masters ou d'écoles thématiques, les chercheurs et chercheuses sont invité·e·s à décrire leur implication dans la transmission de savoirs disciplinaires à tous les niveaux. Des enseignements qui s'appuient sur les recherches de la personne seront d'autant plus appréciés par la section.

---

8. <https://www.cnrs.fr/comitenational/cid/cid.php?cid=50>

*Recommendations.* Comme toujours, la section attend une présentation qualitative et quantitative des activités d'enseignements permettant d'évaluer l'investissement dans l'activité et son impact. En particulier,

- d'un point de vue qualitatif, il convient de différencier par exemple entre le montage d'un nouveau cours ou la reprise d'un cours existant, de préciser le type d'enseignement (public, niveau) et de pointer vers le matériel pédagogique développé à cette occasion ;
- d'un point de vue quantitatif, une indication du volume horaire annuel de chaque enseignement (en heures équivalent TD) et du nombre d'étudiant·e·s est demandée. Dans le cas de dossiers avec un volume d'enseignement important, un tableau récapitulatif sur la période d'évaluation, avec des totaux d'heures d'enseignement annuelles, peut grandement faciliter la lecture.

## **1.6 Transfert et valorisation, diffusion et médiation scientifique, contrats industriels, partenariats**

Il s'agit d'évaluer l'effort réalisé pour montrer l'intérêt des travaux de recherche pour la société. Ainsi, selon le domaine de recherche, l'effort de valorisation et de transfert vers d'autres organisations, par exemple académiques, publiques, associatives ou industrielles, peut constituer un critère important d'évaluation. La diffusion et médiation scientifique peut elle aussi prendre plusieurs formes : publication dans des revues grand public, intervention dans les médias, conférences et évènements grand public, etc. Les activités de conseil pourront être valorisées, tant qu'elles apportent une valeur scientifique.

*Recommendations.* Nous invitons comme toujours les candidates et candidats à donner des éléments qualitatifs et quantitatifs, par exemple en distinguant la conception entière d'un atelier de médiation du fait d'animer des ateliers déjà prêts.

Pour que la section puisse apprécier des activités de transfert (sous réserve que ces informations puissent être divulguées et ne soient pas couvertes par la confidentialité) il faut préciser la nature du contrat (quels qu'en soient les signataires), les participants, l'objet du contrat, sa durée et ses réalisations avec si possible des pointeurs vers des rapports et, le cas échéant, le montant. Par exemple, les contrats CIFRE sont appréciés favorablement.

## **1.7 Mobilité**

Dans ses évaluations, la section prend en considération les mobilités géographiques, thématiques et fonctionnelles, que celles-ci soient choisies ou subies. Ainsi, la section considère favorablement la mobilité géographique, mais aussi thématique (pas indispensable, mais c'est un atout supplémentaire), ainsi que la variété des collaborateurs ou collaboratrices (par exemple, un fort réseau de collaborations internationales qui se traduit par des publications communes pourra compenser l'absence de mobilité géographique).

En cohérence avec la stratégie nationale bas carbone du CNRS, la multiplication des séjours courts à l'étranger (par exemple participation à des conférences, à des jurys) n'est

pas considérée comme déterminante. Notons qu'une mobilité géographique, qui implique généralement une expérience professionnelle prolongée dans une institution d'accueil différente de l'unité d'origine ou un changement d'institution, se distingue des missions longues ou récurrentes, et plus encore des missions courtes. Les chercheurs et chercheuses ont la possibilité de partager dans leur dossier des éléments de contexte (contraintes familiales, visa, positionnement personnel...) permettant à la section de mieux apprécier leurs possibilités de mobilité géographique.

Enfin, si les mobilités thématiques sont appréciées et évaluées favorablement, la section est consciente et tient compte de la prise de risque que cela représente et de l'impact que cela peut avoir sur la productivité scientifique. Là encore, il est possible d'indiquer des éléments de contexte permettant à la section de mieux appréhender chaque situation individuelle, en particulier dans le cas de mobilités subies.

### 1.8 Projet de recherche

Cette rubrique est souhaitable et utile pour un recrutement ou un avancement de grade, mais également pour les évaluations périodiques, en particulier à mi-vague où elle n'est pas exigée. Les critères pris en compte sont la pertinence, l'importance, l'originalité, la faisabilité du projet scientifique, sa position dans le contexte local, national et international...

## 2 Présentation des dossiers

**Lisibilité.** Chaque dossier est lu par au moins un membre de la section, qui est chercheuse ou chercheur en informatique, mais n'est pas nécessairement spécialiste du domaine de recherche du candidat ou de la candidate. Une introduction compréhensible, ainsi qu'une mise en contexte pour bien apprécier les perspectives et les enjeux des résultats est donc nécessaire. Un dossier faisant des efforts d'exposition et de pédagogie permet de rendre compte du recul de la chercheuse ou du chercheur sur son activité de recherche et sera d'autant plus facile à apprécier. Des exemples concrets, des illustrations, etc., sont bienvenus.

**Sélection de résultats.** Il est souhaitable que la personne évaluée indique les publications et artefacts scientifiques qu'elle considère comme les plus importants et les plus représentatifs (sur la période d'évaluation pour les évaluations périodiques). Selon les cas, le CNRS recommande un maximum de 7 à 10 réalisations scientifiques, mais un nombre plus réduit peut suffir.

Nous encourageons les personnes évaluées à fournir des éléments d'appréciation pour chacune de ces productions scientifiques les plus significatives : par exemple, à quelles problématiques répondent-elles ? Comment s'intègrent-elles dans le paysage scientifique de la thématique de recherche ? Quelle a été la contribution personnelle du candidat ou de la candidate ? Quelles sont les difficultés ? En quoi l'approche est-elle nouvelle ou originale ? Quels éléments permettent d'apprécier l'impact de ces résultats dans la communauté scientifique, voire au-delà ? Des efforts d'accessibilité pour des non spécialistes seront appréciés.

Ces publications et autres artefacts scientifiques sont souvent consultés par les membres de la section. Ils doivent donc être facilement accessibles en ligne, ce qui est d'ailleurs conforme à la politique nationale d'ouverture de la science. Dans le cas de travaux impliquant une collaboration de grande ampleur, la section suggère de fournir une indication de la nature de leur contribution (par exemple sur le modèle CRedit<sup>9</sup>).

**Indications de taille.** Dans le cas des candidatures CR et DR, à titre indicatif (et pour éviter des excès dans un sens ou dans l'autre)

- la présentation des travaux devrait comporter jusqu'à 6 ou 7 pages, dont au moins une page de mise en contexte et de l'ordre d'une page par travail scientifique mis en exergue,
- la présentation du projet de recherche devrait compter environ 4 pages (hors bibliographie éventuelle), auxquelles s'ajoutent des explications sur l'insertion dans les équipes d'accueil en cas de recrutement ou de mobilité.

La section souhaite souligner le fait que la prise en compte des critères décrits ici ne pourra se faire qu'à mesure des renseignements fournis dans le dossier de candidature ou d'évaluation. Il est donc important pour les candidates et candidats, chercheuses et chercheurs de veiller à fournir les informations nécessaires : description ou estimation de leur participation dans les productions collaboratives, auto-évaluation des productions logicielles, estimation quantitative de la charge de travail et description qualitative des activités pour les responsabilités administratives, etc.

### 3 Recommandations spécifiques

#### 3.1 Candidatures CRCN

Une notice d'information pour les dossiers de candidature est fournie par le CNRS sur le site du concours<sup>10</sup>. Nous donnons ci-dessous des précisions supplémentaires plus spécifiques aux choix de la section 2.

##### 3.1.1 Expérience professionnelle des candidat·e·s

Il n'y a aucune limite d'âge pour les candidatures CRCN. La section 2 estime cependant qu'un·e candidat·e CRCN devrait normalement avoir effectué au maximum 7 années de recherche (thèse, pré- et post-docs inclus). La section pourra néanmoins considérer de manière tout à fait exceptionnelle des candidat·e·s avec plus d'ancienneté, typiquement ayant jusqu'à 10 années d'expérience de la recherche – ce qui correspond aux anciens recrutements CR1. Bien entendu, les années d'interruption (par exemple congé parental) ne sont pas incluses dans ces années ; concernant les maternités, la section comptera une interruption de 18 mois par enfant.

---

9. <https://credit.niso.org/>

10. <https://carrières.cnrs.fr/concours-externes-des-chercheurs-h-f/>

Une expérience de recherche post-thèse dans le monde académique ou industriel, comme un post-doctorat (notamment à l'étranger) mais aussi par exemple d'ingénieur·e recherche, peut être une indication sur la capacité de la personne à intégrer un nouvel environnement de recherche, et constitue aussi une opportunité d'enrichissement professionnel et scientifique et de développement d'une autonomie dans les pratiques de recherche de cette personne. Ainsi, une telle expérience peut être un atout pour la candidate ou le candidat, mais ne constitue pas une obligation pour la candidature.

### **3.1.2 Présentation des travaux de recherche**

Comme expliqué en partie 2, les travaux de recherche doivent être présentés d'une manière accessible à tous les membres de la section. Cette présentation devra aussi viser la concision (typiquement 6–7 pages, comme indiqué plus haut).

Il est souhaitable de mettre en avant un petit nombre de productions scientifiques majeures. Quand ces productions sont des publications, elles devront pouvoir être téléchargées par les rapporteur·e·s. Concernant les productions logicielles et autres réalisations, se reporter à la partie 1.1.2.

### **3.1.3 Projet de recherche**

La section recrute des chargés et des chargées de recherche qui seront appelées à poursuivre une longue carrière au CNRS. La capacité à développer, de manière autonome, un projet scientifique mature est un critère d'appréciation très important. Les motivations et le positionnement scientifique, la vision à long terme et son originalité, les objectifs plus concrets à plus court terme et les pistes envisagées pour les atteindre, les opportunités de collaborations, l'articulation avec les travaux antérieurs du candidat ou de la candidate et avec les équipes d'accueil visées, sont autant d'éléments d'évaluation.

Il est fortement recommandé aux candidates et candidats CRCN de proposer plusieurs unités d'affectation : au moins deux, idéalement trois. Le projet de recherche peut bien sûr être modulé selon l'unité d'accueil. Il est attendu d'expliquer en quoi les unités proposées offriront un environnement de recherche propice au développement du projet décrit (collaborations possibles, adéquation du projet avec celui de l'équipe d'accueil, etc.). Rappelons que le choix de l'affectation finale dans une unité n'est pas du ressort de la section, mais de l'Institut CNRS Sciences Informatiques.

### **3.1.4 Données factuelles**

Le dossier de candidature doit commencer dans son curriculum vitæ par un court rappel des postes successivement occupés et comporter une liste des travaux et réalisations. Si d'autres rubriques sont jugées pertinentes (rayonnement, collaborations, administration, transfert et médiation, enseignement...), les renseigner aussi. Les prix et distinctions (s'il y en a) peuvent être mentionnés dans une rubrique « rayonnement », en donnant les informations qui permettent à la section d'évaluer leur importance. Enfin, il est souhaitable d'indiquer

les éventuelles interruptions de carrière que le candidat ou la candidate juge important de porter à la connaissance de la section.

Les rapports de thèse et de soutenance peuvent être joints au dossier.

### 3.1.5 Lettres

**Intégration.** Des lettres d'intégration dans les équipes ou laboratoires d'accueil, se positionnant sur l'intégration du candidat ou de la candidate et sur la pertinence de son projet de recherche par rapport aux thématiques actuelles et au projet scientifique du laboratoire ou de l'équipe, sont bienvenues. Ces argumentaires peuvent être collectifs, et ont vocation à être succincts, de l'ordre d'un à deux paragraphes par candidat ou candidate, et à ne se consacrer qu'à l'intégration. Il ne s'agit pas de chercher à préparer le travail de la section 2 du comité national en effectuant un pré-classement ou une pré-sélection des candidatures reçues par le laboratoire ou l'équipe, puisque la section 2 établit un classement d'admissibilité pour un recrutement national et non pour un recrutement dans une unité précise ; rappelons encore que le choix de l'affectation finale dans une unité n'est pas du ressort de la section, mais de l'Institut CNRS Sciences Informatiques.

**Soutien.** À ces lettres d'intégration peuvent s'ajouter le cas échéant des lettres de soutien de personnalités scientifiques, d'une part de personnes ayant interagi professionnellement avec le ou la candidat·e, par exemple directeur ou directrice de thèse ou encadrant·e de postdoc, mais aussi d'autre part de personnalités extérieures qui pourront apporter un éclairage en toute indépendance sur le projet scientifique. Nous souhaitons limiter les lettres de soutien de personnalités scientifiques à un maximum de 3 lettres par candidat ou candidate.

**Modalités de transmission.** Aucune lettre, de soutien ou d'intégration, n'est indispensable. Les lettres ne seront pas prises en compte par la section pour le jury d'admissibilité sur dossier. Elles pourront être transmises soit selon les modalités proposées par le services des concours lors du dépôt de la candidature, soit au plus tard 2 semaines avant le début des auditions, uniquement à l'adresse [cn2\\_concours@services.cnrs.fr](mailto:cn2_concours@services.cnrs.fr).

## 3.2 Avancements CRHC

Le grade de « chargé·e de recherches hors classe » a été créé au CNRS en 2017. La section est en charge d'évaluer les dossiers d'avancement à ce grade. Dans le cas des candidatures CRHC, l'ancienneté dans le grade de CRCN a une importance significative. La section retiendra prioritairement des candidatures aux échelons 9 et 10, en prenant toutefois en compte l'ancienneté depuis le recrutement, les changements de règles ayant pu retarder certains passages d'échelons. Les autres critères sont les mêmes que pour l'évaluation des chercheuses et chercheurs.

Un projet de recherche (voir partie 1.8) est souhaité pour un tel avancement de grade.

Il est possible de se porter candidat·e la même année sur le concours DR2 et à un avancement de grade CRHC. L'accès à la hors classe ne nuit pas à une éventuelle candidature DR2 en cours ou ultérieure.

La section ne souhaite pas recevoir de lettre de soutien pour ces promotions.

### **3.3 Candidatures DR2**

Les critères sont les mêmes que pour les candidatures CRCN. Il n'y a en revanche aucune ancienneté maximale recommandée.

Le projet de recherche est normalement plus large qu'un projet individuel et a une dimension fédératrice, qui peut inclure des étudiant·e·s en thèse et éventuellement des chercheurs et chercheuses ou post-doctorant·e·s.

La section accordera en particulier de l'importance aux critères des rubriques « rayonnement scientifique » (partie 1.2), collaborations (partie 1.3), administration (partie 1.4), encadrement (partie 1.5).

Des lettres de soutien de personnalités scientifiques extérieures, au maximum trois, peuvent s'il y en a être transmises suivant les mêmes modalités que pour les concours CRCN. Une lettre du laboratoire d'accueil s'exprimant sur l'intégration du candidat ou de la candidate pourra également être envoyée dans le cas d'une mobilité.

### **3.4 Avancements DR1 et DRCE**

L'évaluation pour les avancements de grade prend particulièrement en compte l'activité depuis la dernière promotion (ou le recrutement). Mais les informations du dossier portant sur l'ensemble de la carrière sont aussi considérées. Il est donc utile de mettre en perspective l'ensemble des travaux et le parcours.

Si la qualité des résultats obtenus joue toujours un rôle important, l'apport à l'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche (ce qui inclut les responsabilités collectives, l'encadrement, la médiation scientifique, le transfert... tels que décrits dans les parties 1.3 à 1.7) a un poids significatif.

Un projet de recherche (voir partie 1.8) est demandé pour un tel avancement de grade.

Enfin, l'ancienneté dans le grade est un critère supplémentaire.

Nous ne souhaitons pas recevoir de lettre de soutien pour ces promotions.